



Perpignan, le 27 AOUT 2022

**ARRETE PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTION A
Mme Sandrine SUCH
ADJOINT AU MAIRE,**

Secrétariat général

Tél. 04 68 66 32 13

sg-courrier@mairie-perpignan.com

CM/2022/19

Le Maire de la Ville de PERPIGNAN,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations susceptibles d'être accordées aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Vu l'article L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les délégations données par le maire en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

Vu l'article L.O. 141-1 du Code Electoral sur l'incompatibilité des mandats.

Vu l'arrêté n° 2020/15 en date du 09 juillet 2020 portant délégation de fonction à Mme Sandrine SUCH, adjoint au maire, dans les domaines suivants :

I - COHESION SOCIALE et notamment :

- CONTRAT DE VILLE
- URGENCE SOCIALE et notamment relations avec les associations concernées par l'urgence sociale (Croix rouge, Messidor, Solidarité 66, Restaurants du cœur ...)
- ACTION SOCIALE
- RELATIONS AVEC LES ORGANISMES et associations A CARACTERE SOCIAL

II - ADMINISTRATION

LEGALISATION DE SIGNATURES ET CERTIFICATIONS DE PIECES CONFORMES

PIECES COMPTABLES RELEVANT DE L'ORDONNATEUR DE LA VILLE DE PERPIGNAN

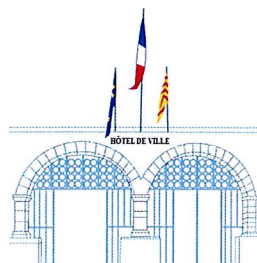
AUTORISATIONS EN MATIERES FUNERAIRES

ATTESTATIONS D'ACCUEIL

ARRETE

ARTICLE 1^e :

Les délégations données à Mme Sandrine SUCH, adjoint au maire, par arrêté n° 2020/15 en date du 09 juillet 2020, sont rapportées.



ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés de la commune et affiché en mairie.

Le Maire,


Louis ALIOT



ID Télétransmission : 066-216601369- 2022 09 08 - 2022 SLART 158-AR

Accusé reçu le : - 8 SEP. 2022

Affiché le : - 8 SEP. 2022